

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0017743

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0592

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Hajjou Ahmed

Date de naissance : 15/03/1944

A 89399

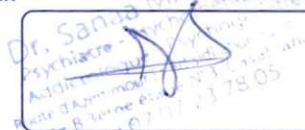
Adresse : Rue Jules Gros Bloc 4 n° 6 oasis

Tél. : 06.62.88.43.83

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/10/2023

Nom et prénom du malade : Age : 79

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hajjou Ahmed

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 13 NOV 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Hajjou Ahmed



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/2023	C ₃		380 DH	<i>Dr. Sane - Psychologue Psychiatre - Psychothérapeute Route d'Amizmiz - El Aouira - Casablanca Porte A 3000 001111231805 Téléphone : 05 23 40 15 80</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE ROHI ROHI Abdellaziz Docteur en Pharmacie N°751, Bd Changuit Settat Tel: 05.23.40.15.80</i>	18/10/2023	2735,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<

Dr. Sanaa MAFTOUH

PSYCHIATRE - PSYCHOTHÉRAPEUTE

ADDICTOLOGUE - SEXOLOGUE

PSYCHOGÉRIATRE

LOT 230957 1
EXP 03 2026
PPV 35.70



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 300 mg cp b 28
P.P.V : 218,00 DH

6 118001 080908

والعصبة

PPI : 227 DH 00
6 118001 080908

Le : 18/12/2023



LOT 230957 1
EXP 03 2026
PPV 35.70



Dr. Sanaa MAFTOUH
Psychotherapeute
Psychiatre
Addictologue
Psychogériatre
Route B 3ème étage N° 77
Porte B 3ème étage N° 77
Tél: 05.23.78.05

N° HADJOU Ahmed

S.V.

Meditzepin 10

S.V.

2/ Alpraz 2.5

S.V.

178,50 1/2 - S.V.

3/ Risperidon 1

S.V.

520,80 1

4/ Aprovel 300 1

S.V.

872,00 1 - S.V.

Dr. sanaa MAFTOUH

Tél.
Angle Ro

LOT 230957 1
EXP 03 2026
PPV 35.70

LOT 230957 1
EXP 03 2026
PPV 35.70

LOT 230957 1
EXP 03 2026
PPV 35.70

TOTAL :

2735,30

PHARMACIE ROHI
ROHI Abdellaziz Docteur en Pharmacie
N°751, Bd Changuit Settat
Tel: 05 23.40.15.00